

DÉCLARATION COMMUNE
PORTANT SUR LA COOPÉRATION
DANS LES DOMAINES
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
ENTRE
LE QUÉBEC
ET
LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Réunis à Québec le 18 octobre 2008, à l'occasion du XII^e Sommet de la francophonie, qui s'est déroulé du 17 au 19 octobre, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, M^{me} Christine St-Pierre et le ministre des Affaires étrangères et des Cultes de la République d'Haïti, M. Alrich Nicolas rappellent:

QUE le Québec et la République d'Haïti, les deux plus grandes communautés francophones des Amériques, partagent des liens historiques d'amitié;

QUE la diaspora haïtienne du Québec, la troisième en importance au monde après celles de Miami et de New York participe activement au développement culturel, social, économique et institutionnel de la société québécoise; et

QUE la volonté de préserver, d'affirmer et d'encourager l'originalité d'une culture vivante et diversifiée constitue, au Québec comme en Haïti, un élément majeur de l'identité culturelle respective.

En se fondant sur la qualité des relations existantes entre le Québec et la République d'Haïti, les deux ministres expriment leur volonté de stimuler et d'intensifier le développement de la coopération entre les Parties dans les domaines de la culture et des communications et encouragent les échanges dans ces domaines entre les organismes publics et privés situés sur leur territoire, la réalisation des activités et des projets de coopération demeurant conditionnelle aux ressources budgétaires disponibles, de part et d'autre, pour la coopération internationale.

En vue de renforcer la coopération dans les domaines de la culture et des communications, les deux ministres entendent :

- favoriser l'échange de renseignements, de documentation et d'expériences sur les politiques et les programmes culturels du gouvernement du Québec et de la République d'Haïti;
- faciliter l'accueil de délégations et/ou missions dans les domaines de la culture et des communications;
- accorder une attention particulière aux projets d'échanges et de coopération favorisant la démocratisation et la diffusion de la culture dans les domaines du livre et de la lecture;
- promouvoir les échanges professionnels de formateurs, d'experts, de spécialistes ou de chercheurs et entre organismes culturels dans les domaines des bibliothèques publiques, des centres de lecture publique et d'animation culturelle, de la muséologie, du patrimoine matériel et immatériel et des industries culturelles (particulièrement en cinéma et production télévisuelle); et
- favoriser, dans une perspective de réciprocité, la présence culturelle de chaque entité sur le territoire de l'autre, par la promotion et la diffusion d'œuvres et de produits culturels, par l'échange d'artistes et de journalistes culturels, par la tenue d'événements à portée collective et par le développement de partenariats entre institutions culturelles.

Pour arrêter les actions de coopération à mettre en oeuvre, en fixer les modalités et déterminer les ressources requises pour leur réalisation, M^{me} St-Pierre et M. Nicolas reconnaissent la nécessité de maintenir une communication suivie entre les Parties.

À cette fin, les deux ministres s'entendent pour créer un Groupe de travail mixte, composé de quatre membres, dont deux seront désignés par le gouvernement du Québec (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministère des Relations internationales) et les deux autres par le gouvernement de la République d'Haïti (ministère de la Culture et de la Communication et ministère des Affaires étrangères). Ce Groupe de travail, dont la coordination sera assurée par le ministère des Relations internationales du Québec et le ministère de la Culture et de la Communication de la République d'Haïti, pourra se réunir une fois l'an, alternativement au Québec et en Haïti.

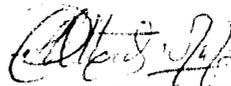
Fait à Québec, le 18 octobre 2008, en double exemplaire.

POUR LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des
Communications et de la Condition
féminine



Alrich Nicolas
Ministre des Affaires étrangères
et des Cultes